



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
PHASE DÉPARTEMENTALE OISE SAISON 2019-2020
SUPPORT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'OISE



PRÉAMBULE

Les Championnats de France jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (*Réf: J01*)

ORGANISATION GÉNÉRALE

1- Les tournois de qualifications auront lieu le dimanche 10 novembre 2019 à COMPIEGNE (60). La licence B est le minimum obligatoire. Les qualifiés qui participeront à la phase ZID* de la ligue devront être en possession d'une licence A.

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée au mercredi 06 novembre à 20h00.

Exception : Les championnats de France U18 et U20 garçons et filles (cadets & cadettes, juniors et juniores) sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie U18 ou U20. Pour ces catégories, les phases départementale et de ZID de Ligue ne sont pas obligatoires, ils pourront concourir dans un même tournoi selon le nombre de participants.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous ou téléphoner à l'arbitre au n° 06 11 19 27 76 sous peine de ne pas jouer les qualificatifs, ceci afin de ne pas modifier les conditions de rencontres du point 2 ci-après (*exception pour les tournois au système Suisse*).

Tous les tournois se joueront en mixte.

2- Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :

-2 joueurs, deux matchs aller retour décideront de la qualification

-de 3 à 4 joueurs, un tournoi double ronde décidera de la qualification

-de 5 à 6 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.

-au moins 7 joueurs, 6 rondes au système suisse décideront de la qualification.

Cas particulier : si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il est proclamé champion départemental et qualifié pour le championnat de ZID de ligue. Mais il devra obligatoirement jouer.

Les joueurs de chaque catégorie d'âges seront qualifiés pour la phase ZID de ligue selon les conditions dictées par la Ligue des Hauts-de-France (qui seront affichées le jour du tournoi)

Selon l'annexe A (page 77 du livre de l'arbitre) sur les Échecs Rapides l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Cadences (si l'effectif de chaque catégorie le permet) et horaires :

U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) : 6 x 15' + 5 sec/coup

Pointage entre 9h15 et 10h10

R1=10h25 R2=11h40 R3=14h00 R4=15h00 R5=16h00 R6=17h00

U12 à U20 (Pupilles à Juniors) : 6 rondes de 25 mn + 10 sec/coup

Pointage entre 8h45 et 9h10

R1 = 9h15 R2 = 10h25 R3 = 11h40 R4 = 14h00 R5 = 15h20 R6 = 16h40

Remise des récompenses à 18h00 le dimanche dans une salle du cinéma. (FILM FAHIM à 18h10)

3- Classement : Le classement est établi d'abord au nombre de points. Pour l'attribution du titre de champion(ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo à la première place, les départages suivants seront utilisés:

- en cas de match aller retour: nouveau match en blitz en aller-retour (5 minutes).
- en cas de double ronde: nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de toutes rondes : nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de système suisse: 1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants, l'arbitre utilisera les départages prévus par l'article 3.4 du règlement du Championnat de France des Jeunes, selon le nombre de joueurs à départager. La cadence des parties sera réduite à 5 minutes KO par joueur.

4- Particularité sur le coup illégal (R03 2.2.2) :

En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour les U12 (pupilles) et les catégories supérieures dès le 2ème coup illégal achevé.

Pour les autres catégories (U8,U10) (petits poussins, poussins), la partie ne sera perdue qu'au 3° coup illégal achevé. Les 2 premiers coups illégaux achevés seront sanctionnés par une bonification de 2 minutes à la pendule pour l'adversaire.

5- Forfait : Le retard autorisé par l'arbitre principal devant l'échiquier est fixé à 30 minutes pour les catégories U12 et supérieures et 10 minutes pour les catégories U8 et U10.

6- Réclamation : Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

7- Commission d'Appel : Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- La directrice du tournoi, ou son adjointe.
- L'organisateur, ou son représentant.
- Un parent non concerné par son club ou la catégorie d'âge concernant le requérant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

8- Récompenses : Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

9- Arbitrage : Le championnat départemental sera arbitré par un AFO1 minimum proposé par l'organisateur et approuvé par le comité départemental.

- Arbitre principal : M. Luc Fancelli - Arbitre International
- Arbitres adjoints : Mme Sophie Fancelli AFO2 - M. Manuel Mabire AFO1 - (*éventuellement d'autres arbitres ou stagiaires sur place*)

10 - Homologations :

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE et compteront donc pour le Elo Rapide FIDE & National.

L'arbitre principal :

* ZID : zone inter-départementale correspondant aux contours de l'ancienne région Picardie ou Nord-Pas-de-Calais